

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2010**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : A. MAZINGUE-DESAILLY

Etaient présents : B. JACQUEMARD, J. C. BONNET, M. BOULAY, S. CHERUBIN, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. SERRANO, C. THEBAULT, M. THIERRY.

Absents excusés : P. NGUYEN
C. NICOLLEAU

La séance est ouverte à 21 H 00.

Les membres du Conseil souhaitent apporter des modifications sur le compte rendu du précédent Conseil Municipal à savoir :

- point n° 2 – Compte de gestion et administratif 2009 Commune :
Modifier les montants comme suit : 888 526,17 au lieu de 388 526,17
- point n° 4 – Compte de gestion et administratif 2009 Assainissement :
Modifier « déficit » au lieu « d'excédent »

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs cantine – garderie – étude pour l'année scolaire 2010/2011,

DECIDE de porter à 20 euros brut de l'heure le montant de la vacation de l'étude surveillée pour l'année 2010/2011,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Caliago pour la modernisation du site Internet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents relatifs à la maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux et l'aménagement du hameau de la Folie Rigault,

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H.

En Mairie, le 29 juin 2010

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD